Vous êtes invité à participer à une réunion Déparis

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La réglementation exige qu'une analyse des «risques» soit réalisée pour toutes les situations de travail et qu'un plan d'action soit établi pour progressivement atteindre et maintenir le meilleur état de bien-être pour tous les partenaires de ces situations de travail (employés, personnel, direction).

- Il est possible à un conseiller en prévention de régler tout seul par exemple des problèmes d'incendie.
- Il ne lui est pas possible tout seul d'assurer les conditions de VOTRE «bien-être».
- VOTRE bien-être ne peut être assuré qu'avec VOUS

Une réunion Déparis (Dépistage participatif des risques) est une réunion de quelques personnes de la situation de travail (personnel, direction, services techniques…) au cours de laquelle tous les aspects de la vie au travail sont passés en revue.
Un guide de concertation a été préparé pour guider cette discussion de sorte qu'elle couvre tous les aspects techniques, organisationnels et relationnels qui font que la vie quotidienne dans votre situation de travail est plus ou moins facile, efficace et agréable.
L'objectif n'est pas de constater ni de quantifier les imperfections, difficultés, problèmes. Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, à court, moyen et long termes pour que le travail soit plus efficace et plus agréable.
Au cours de la réunion, il sera possible, pour certains points, de déterminer ce qu'il faut réorganiser ou changer et comment concrètement le réorganiser ou le changer.
Pour d'autres aspects, des études complémentaires devront être réalisées par la suite.
La Direction s'engage à établir un plan d'actions afin de donner suite au mieux à ce qui sera discuté.

QU'EST-IL ATTENDU DE VOUS?

Par le passé, des études, des enquêtes ont déjà été conduites et/ou des demandes ont déjà été formulées. Toutes n'ont peut-être pas été suivies d'actions.

Au cours de la réunion Déparis, on souhaite repartir de zéro, faire table rase du passé éventuel et revoir de manière organisée et systématique TOUS les aspects de la vie au travail.

Il est attendu que vous veniez à la réunion avec un esprit confiant et constructif.

- Si vous êtes membre de la direction et de la ligne hiérarchique, il n'est pas question ici de vous reprocher quoi que ce soit, mais de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la vie compte tenu des autres contraintes de travail.
- Si vous êtes un représentant d'un membre d'un service d'entretien, de méthodes, d'achat…, il est question de voir avec vous la façon idéale d'améliorer ces questions de vie compte tenu des contingences techniques.
- Si vous êtes membre du personnel, il s'agit pour vous et en leur nom, de poser les problèmes, de décrire les difficultés rencontrées par vous et vos collègues et de rechercher comment la situation peut être améliorée.

QU'EN RETIREREZ-VOUS?

L'entreprise, l'établissement a choisi en connaissance de cause d'utiliser le guide Déparis comme outil de dépistage des risques. La direction s'est engagée à prendre en considération les résultats des discussions et les propositions d'amélioration qui seront formulées.

C'est donc l'occasion de revoir l'ensemble de la situation de travail et d'améliorer progressivement, ensemble les conditions de vie au travail. L'expérience a montré que tout le monde s'y retrouve: qualité de la vie, satisfactions personnelles et professionnelles, travail plus agréable, plus efficace, meilleures relations de travail….

VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS ?

Vous trouverez sur le site www.sobane.be les principes de base de la stratégie SOBANE et du guide de concertation Déparis ainsi que tous les outils préparés pour mettre cette stratégie en pratique dans votre entreprise ou établissement.

LISTE DES ASPECTS QUI SERONT ABORDÉS LORS DE LA REUNION

Cafétérias

1. LES ZONES DE TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les zones de travail et emplacement des machines
- Les voies de circulation
- Les surfaces
- Le sol
- Les déchets
- Les locaux sociaux
- Les issues de secours

2. L'AMÉNAGEMENT TECHNIQUE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- La ventilation des locaux
- Les hottes d'extraction
- Les cuisinières et fours
- Les éviers et les robinets

3. LES MACHINES ET USTENSILES DE CUISINE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Pour tous
- Les signaux et les commandes
- La cuisinière
- La friteuse
- Eplucheuses, trancheuses, batteurs, micro ondes…
- Le lave-vaisselle
- Les ustensiles
- Qualification des travailleurs

4. L'APPROVISIONNEMENT ET LE STOCKAGE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'approvisionnement
- Stockage
- Les armoires
- Les tiroirs
- Les réfrigérateurs et les congélateurs
- Chariots, désertes mobiles

5. LE RESTAURANT OU L'EXPÉDITION DES PLATS

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les voies de circulation
- Si escalier ou plan incliné
- Le sol
- La coordination salle - cuisine
- La gestion des commandes
- Les comptoirs de self service
- Les tables
- Les installations sanitaires
- Les fumeurs
- Le conditionnement des plats à emporter

6. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'organisation du travail
- Les procédures d'hygiène alimentaire (HACCP)
- Les circonstances de travail
- La planification du travail
- Les ordres et les attentes
- La rotation du personnel
- La répartition du travail
- Le plan de nettoyage

7. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les chutes de personnes ou d'objets
- Les brûlures et le froid
- Coupures et blessures
- Les procédures en cas d'accident
- Les analyses des accidents de travail
- Les premiers soins
- Secouristes

8. LES RISQUES ÉLECTRIQUES ET D'INCENDIE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'installation électrique générale
- Les appareils électroménagers
- Les consignes de sécurité
- Les installations à gaz
- Le système de détection automatique
- Les moyens de lutte
- La signalisation
- Les consignes en cas d'incendie

9. LES POSITIONS DE TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- La répétition des mêmes gestes
- Les positions de travail
- Les plans de travail
- Le travail assis ou assis/debout
- Si travail en position debout
- Les aides

10. LES EFFORTS ET LES MANUTENTIONS

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les gestes et efforts
- Les efforts des mains
- Les charges
  - Légères et équilibrées
  - Confortables à saisir
  - À bonne hauteur
  - Pas de torsion ou inclinaison du tronc
  - Portées seulement sur de courtes distances
- Les aides mécaniques
- La formation
- La fatigue en fin de journée

11. L'ÉCLAIRAGE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'éclairage dans les locaux et du travail lui-même
- Pas d'ombres sur le travail
- Pas de reflet ni éblouissement
- L'uniformité de l'éclairage
- La vue sur l'extérieur
- Les luminaires
- Les minuteries

12. LES AMBIANCES THERMIQUES

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- La température
- L'humidité
- Les vêtements de travail
- Vêtements de protection spéciaux
- Les boissons

13. LE BRUIT

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Dans la zone de travail
- Les machines ou les installations bruyantes
- Les moyens de communication
- Les trous, orifices

14. LES RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les produits chimiques
- L'hygiène
- Les fumeurs

15. L'HYGIÈNE DU PERSONNEL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- La formation
- L'hygiène
- La surveillance médicale
- Les vaccinations BCG

16. L'AUTONOMIE ET LES RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les ordres et attentes
- Le degré d'initiative
- L'autonomie
- La liberté de contact
- Le niveau d'attention
- Les décisions
- Les responsabilités
- Les erreurs

17. LE CONTENU DU TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'intérêt du travail
- Les compétences
- Les informations et la formation

18. LES CONTRAINTES DE TEMPS

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les horaires et le programme de travail
- Le rythme de travail
- L'autonomie du groupe
- Les interruptions dans le travail
- Les pauses

19. LES RELATIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU PERSONNEL ET AVEC LA HIÉRARCHIE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les communications pendant le travail
- La répartition du travail
- L'entraide entre travailleurs
- La concertation pour le travail
- La hiérarchie
- Les relations avec la hiérarchie
- Les suggestions et critiques des travailleurs
- Les évaluations

20. L'ENVIRONNEMENT PSYCHOSOCIAL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les relations avec les personnes extérieures
- Les promotions
- Les discriminations
- L'emploi
- Les salaires
- La concertation sociale à l'intérieur de l'entreprise
- Les problèmes psychosociaux
- Les conditions de vie en entreprise

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles
www.emploi.belgique.be

Le Fonds Social Européen
investit dans votre avenir